



Tableaux de chasse ongulés sauvages saison 2010-2011

Cette année les tableaux de chasse de tous les ongulés sauvages sont en augmentation, hormis pour l'isard. Les réalisations cerf et chevreuil sont les plus élevées qui aient été enregistrées jusqu'à présent. Le sanglier talonne son record de 2008 sans le dépasser. Le tableau de chasse du chamois est à la hausse après deux années de chute. Les prélèvements du mouflon continuent régulièrement à augmenter depuis six ans.

Tableaux de chasse ongulés sauvages

	Attributions	Réalisations
Cerf	69 671	51 849
Chevreuil	595 342	522 188
Sanglier	/	551 035
Chamois	14 029	11 548
Isard	3 228	2 909
Mouflon	4 527	3 397
Daim	2 186	1 000
Cerf sika	454	167

Source : ONCFS/FNC/FDC.

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs et de l'ONCFS. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations – voire des approximations – à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf, le tableau de chasse augmente de +4,3 % par rapport à 2009-2010 et dépasse pour la première fois la barre des 50 000 animaux prélevés. Le taux de réalisations (74,4 %), plus élevé que la saison passée (69,2 %), retrouve les moyennes des années précédentes.



Pour le chevreuil, après la baisse des années 2007 et 2008, le tableau de chasse est de nouveau en augmentation (+3,0 % cette année). Le tableau national atteint cette année son maximum depuis le début du suivi effectué par le réseau.



Pour le sanglier, après une forte baisse la saison dernière, le tableau de chasse connaît de nouveau une forte augmentation (+12,3 %). Il reste toutefois légèrement inférieur au pic de 2008.



Pour le chamois, après deux années consécutives de baisse, le tableau de chasse est de nouveau en hausse (+5,1 %). Le taux de réalisations (82,3 %) est relativement élevé.



Pour le mouflon, les prélèvements sont toujours en augmentation constante depuis six ans. Cette année, le tableau de chasse est en hausse de 3,9 %, le taux de réalisations étant de 75 %.

Pour l'isard, les prélèvements sont en légère baisse (-1,1 %). Le taux de réalisations est cependant très élevé (90,1 %) et toujours en augmentation.



Pour le daim, l'espèce est toujours prélevée dans 42 départements. Après une année de baisse, le tableau de chasse national augmente de nouveau fortement (+16,6 %). Le taux de réalisations est de 45,7 %.



Pour le cerf sika, cette année l'espèce est chassée à l'état libre dans 10 départements. Le tableau de chasse est en hausse (+1,8 %) et le taux de réalisations de 36,8 %.

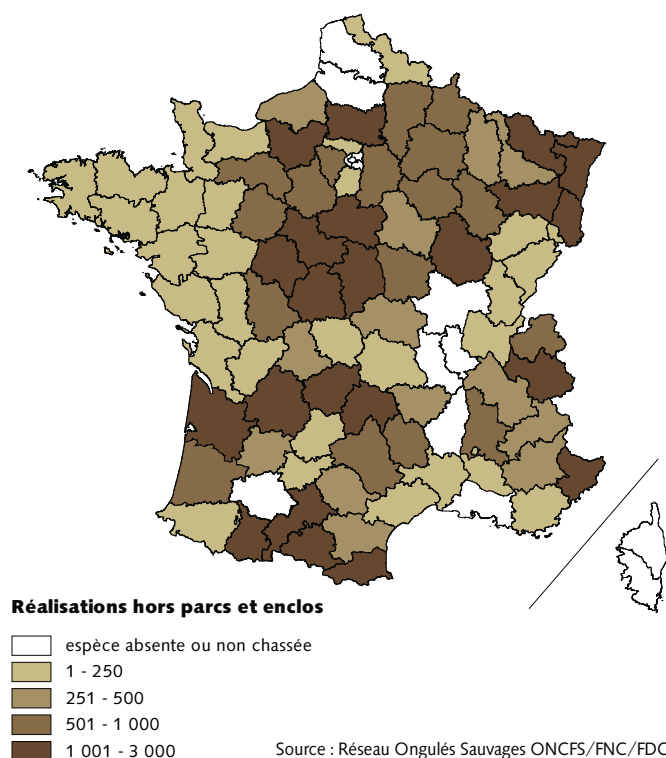
Le cerf

Cervus elaphus



© P. Matzke.

Tableaux de chasse départementaux



Total attributions : 69 671
Total réalisations : 51 849
Taux de réalisations : 74,4 %

Apparition (par rapport à la saison précédente) : le Finistère et la Saône-et-Loire.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Somme.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : la Mayenne (+37 %), le Loir-et-Cher et le Tarn-et-Garonne (+26 %), le Jura, la Nièvre et l'Ain (+25 %) et la Côte-d'Or (+ 21 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Ille-et-Vilaine (-53 %), la Loire-Atlantique (-25 %) et l'Allier (-20 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : +4,3 %
Progression sur dix ans : x 1,5
Progression sur vingt ans : x 3,4

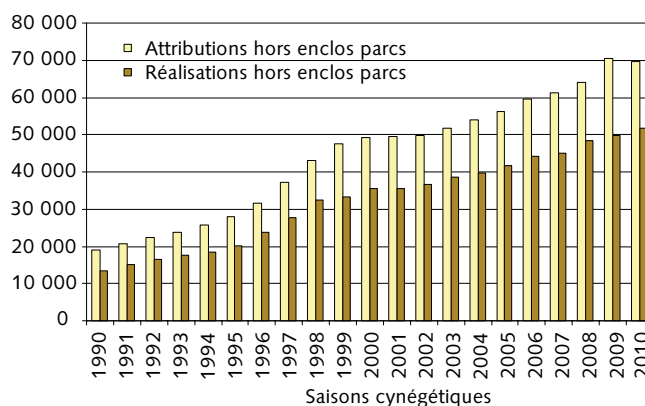
Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 1 500 cerfs dans cinq départements : le Loiret (2 344), le Loir-et-Cher (2 248), l'Indre-et-Loire (2 233), la Dordogne (2 084) et l'Indre (1 990).

Le prélèvement national aux 100 hectares boisés¹ est de 0,36 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée. Et de 0,34 cerf lorsque le prélèvement est évalué sur l'ensemble des départements français.

Dans neuf départements, les prélèvements dépassent 1 cerf aux 100 hectares boisés : l'Indre (2,21), l'Indre-et-Loire (1,39), l'Eure-et-Loir (1,26), le Loiret (1,25), les Yvelines (1,17), les Hautes-Pyrénées (1,13), la Haute-Garonne (1,09), l'Orne (1,04) et la Vienne (1,03).

¹ Valeurs calculées d'après les données forestières de l'enquête Teruti-Lucas 2006.



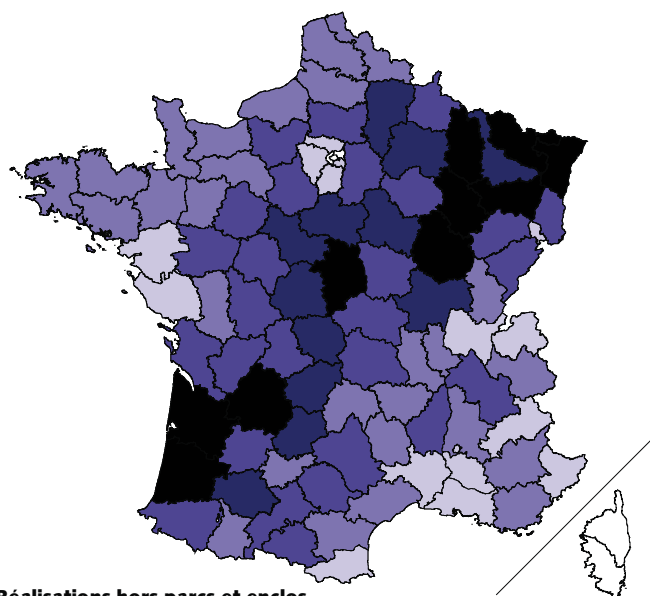
Le chevreuil

Capreolus capreolus

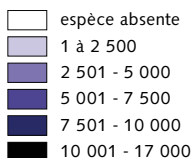


© P. Matzke.

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 595 342

Total réalisations : 522 188

Taux de réalisations : 87,7 %

En forte hausse (plus de 10 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : la Mayenne (+45 %), les Bouches-du-Rhône (+31 %), l'Aisne (+20 %), le Lot-et-Garonne (+13 %), les Côtes-d'Armor, la Charente-Maritime et le Nord (+11 %) et le Finistère (+10 %).

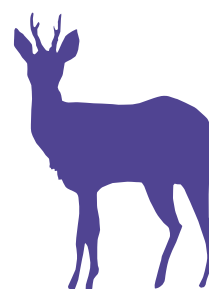
En baisse (plus de 10 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Eure (-10 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 100 réalisations ont été retenus.

Progression sur un an : +3,0 %

Progression sur dix ans : x 1,2

Progression sur vingt ans : x 2,6

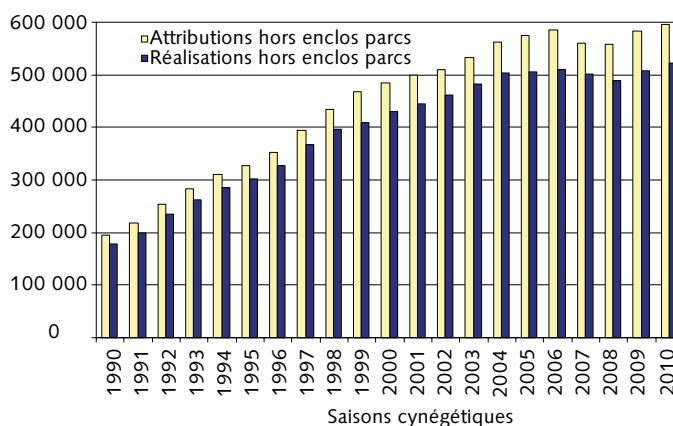


Évolution annuelle du tableau de chasse national

Dix départements ont plus de 10 000 chevreuils à leur tableau de chasse : la Dordogne (16 194), le Bas-Rhin (15 500), les Landes (14 811), la Moselle (13 354), la Gironde (12 849), la Haute-Marne (12 609), la Meuse (11 506), la Côte-d'Or (10 418), les Vosges (10 406) et le Cher (10 139).

Le prélèvement national est de 0,96 chevreuil aux 100 hectares totaux et de 3,50 chevreuils aux 100 hectares boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 hectares totaux s'observent dans le Bas-Rhin (3,23), la Moselle (2,13), la Haute-Marne (2,02) et le Haut-Rhin (1,98). Les prélèvements sont inférieurs à 0,3 chevreuil aux 100 hectares totaux dans le Vaucluse (0,28), les Bouches-du-Rhône (0,03) et les Hauts-de-Seine (0,02).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

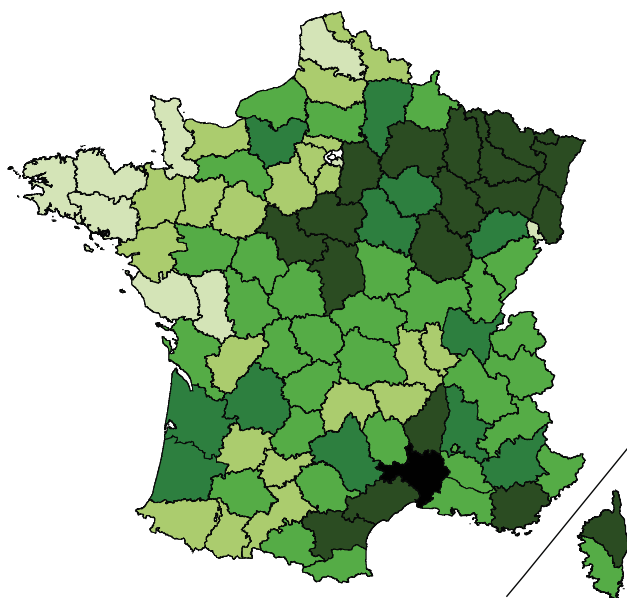
Le sanglier

Sus scrofa

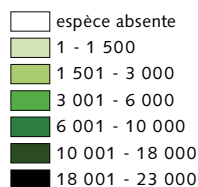


© P. Matzke.

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total réalisations : 551 035

Tableau départemental moyen : 5 925

Tableau départemental médian : 4 016

En forte hausse : on constate une augmentation des tableaux de chasse de plus de 20 % dans 36 départements, dont 6 pour lesquels les réalisations sont supérieures à 50 % : la Corrèze (+74 %), les Hautes-Alpes (+64 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+57 %), la Drôme (+55 %), la Creuse (+53 %) et les Alpes-Maritimes (+50 %).

En forte baisse : on constate une baisse des tableaux de chasse de plus de 20 % dans 3 départements : le Lot (-34 %), le Tarn-et-Garonne (-29 %) et la Haute-Garonne (-22 %).

Progression sur un an : +12,3 %

Progression sur dix ans : x 1,4

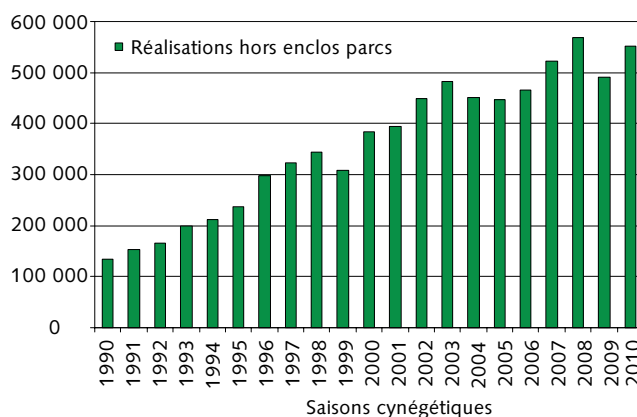
Progression sur vingt ans : x 3,6

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les prélèvements de sept départements sont supérieurs à 15 000 sangliers : le Gard (20 658), le Bas-Rhin (17 320), la Moselle (17 165), le Loir-et-Cher (16 083), le Haut-Rhin (16 000), la Côte-d'Or (15 493) et l'Ardèche (15 247).

Le prélèvement national est de 1,00 sanglier aux 100 hectares totaux et de 3,64 sangliers aux 100 hectares boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Haut-Rhin (4,53), le Bas-Rhin (3,61), le Gard (3,51) et la Haute-Corse (2,87). Les prélèvements sont inférieurs à 0,2 sanglier aux 100 hectares totaux dans les Deux-Sèvres (0,20), le Morbihan (0,17), la Vendée (0,16), les Côtes-d'Armor (0,11) et le Finistère (0,04).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

L'isard et le chamois

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

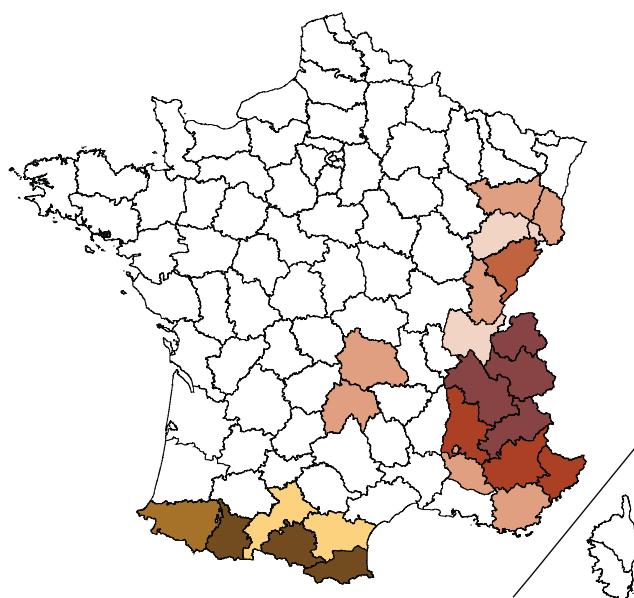


Isard
© P. Menaut.

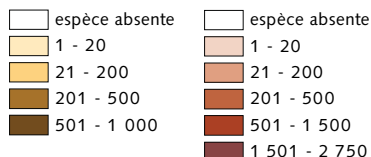


Chamois
© P. Matzke.

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

	Isard	Chamois
Total attributions	3 228	14 029
Total réalisations	2 909	11 548
Taux de réalisations	90,1 %	82,3 %

Isard

En hausse : la Haute-Garonne (+49 %), l'Aude (+27 %), les Pyrénées-Atlantiques (+16 %) et les Hautes-Pyrénées (+2 %).

En baisse : l'Ariège (-15 %) et les Pyrénées-Orientales (-4 %).

Chamois

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Isère (+53 %), le Puy-de-Dôme (+51 %), le Var (+41 %), le Cantal (+25 %), la Haute-Saône (+22 %), le Vaucluse (+20 %), le Haut-Rhin (+18 %), le Doubs (+17 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+13 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Ain (-90 %), le Jura et les Alpes-Maritimes (-18 %).

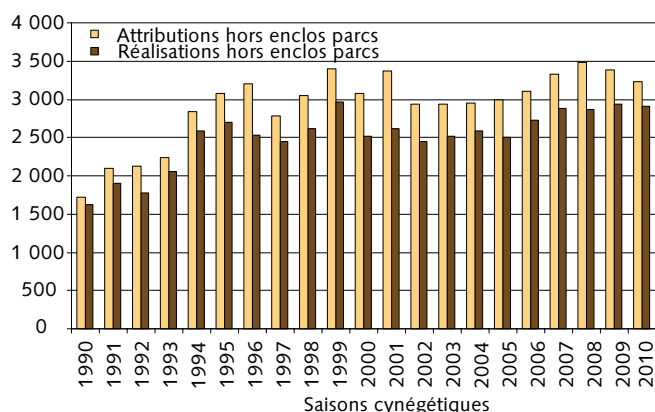
	Isard	Chamois
Progression sur un an	-1,1 %	+5,1 %
Progression sur dix ans	x 1,1	x 1,2
Progression sur vingt ans	x 1,5	x 2,5



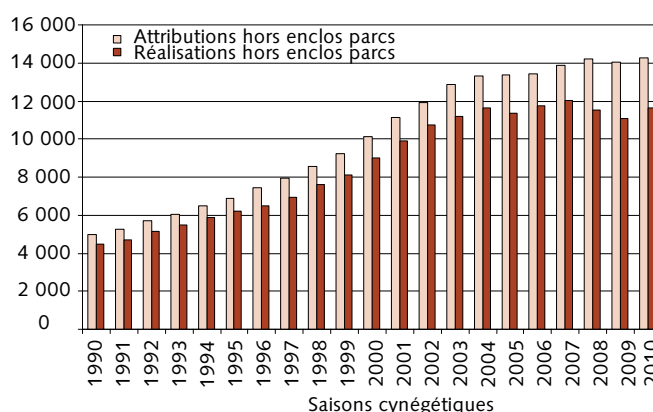
Évolution annuelle du tableau de chasse national

Trois départements ont plus de 400 isards à leurs tableaux de chasse et représentent 80 % des réalisations nationales : les Pyrénées-Orientales (926), l'Ariège (727) et les Hautes-Pyrénées (663).

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 1 000 chamois dans six départements : la Savoie (2 557), l'Isère (1 791), les Hautes-Alpes (1 676), la Haute-Savoie (1 515), les Alpes-de-Haute-Provence (1 233) et les Alpes-Maritimes (1 142).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

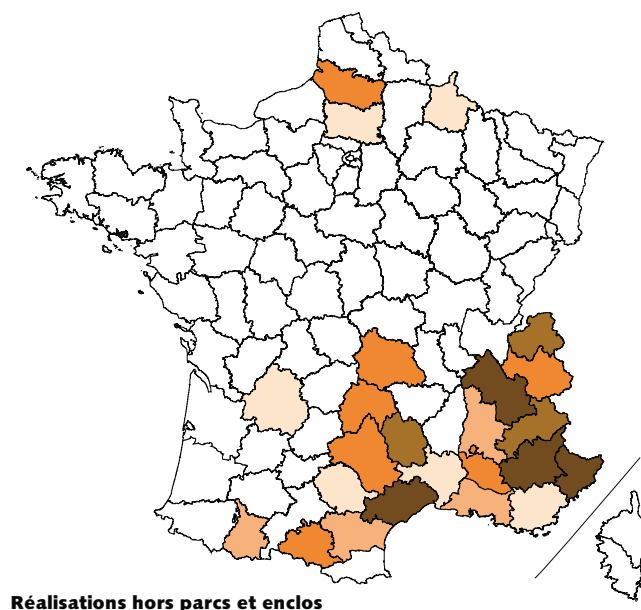
Le mouflon

Ovis gmelini musimon x Ovis sp.



© D. Maillard.

Tableaux de chasse départementaux



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 4 527

Total réalisations : 3 397

Taux de réalisations : 75 %

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Ardennes.

En hausse (plus de 15 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Isère (+39 %), la Haute-Savoie (+21 %), les Alpes-Maritimes (+19 %), la Lozère et les Pyrénées-Orientales (+18 %), et l'Ariège (+16 %).

En baisse (plus de 15 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : les Hautes-Alpes (-47 %) et le Puy-de-Dôme (-27 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

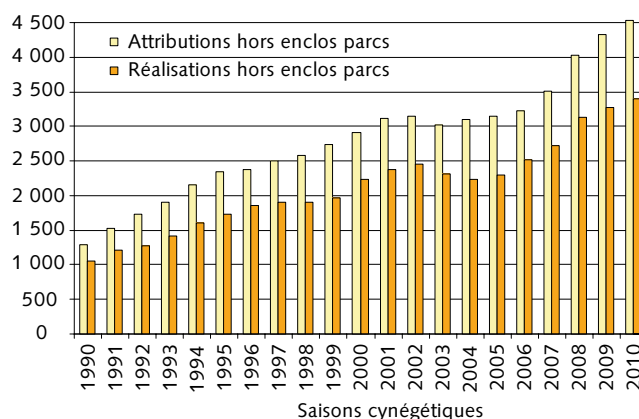
Progression sur un an : +3,9 %

Progression sur dix ans : x 1,4

Progression sur vingt ans : x 2,8

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 200 mouflons dans cinq départements : les Pyrénées-Orientales (605), l'Hérault (521), les Alpes-de-Haute-Provence (499), l'Isère (460) et les Alpes-Maritimes (252).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

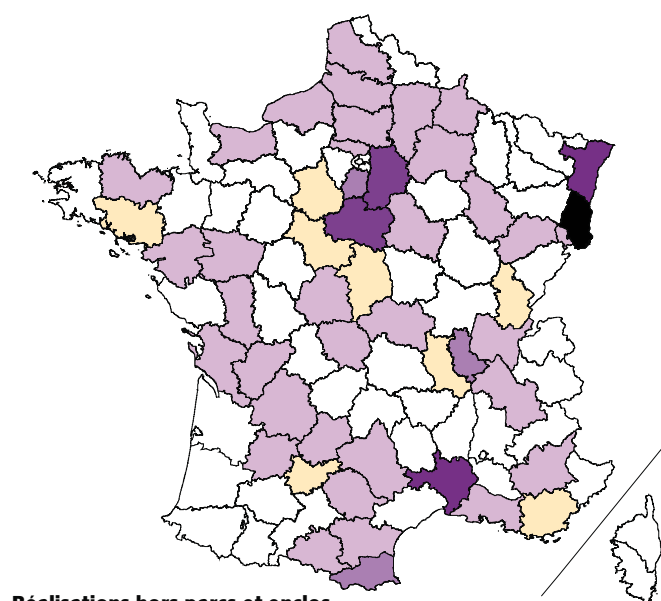
Le daim

Dama dama

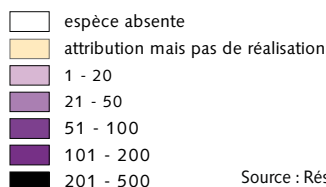


© P. Matzke.

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 2 186

Total réalisations : 1 000

Taux de réalisations : 45,7 %

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Indre et le Calvados.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Yvelines et les Vosges.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : le Loiret (+108 %), l'Essonne (+74 %), la Seine-et-Marne (+56 %) et le Gard (+23 %)

En baisse (plus de 20 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Allier (-27 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 10 têtes ont été retenus.

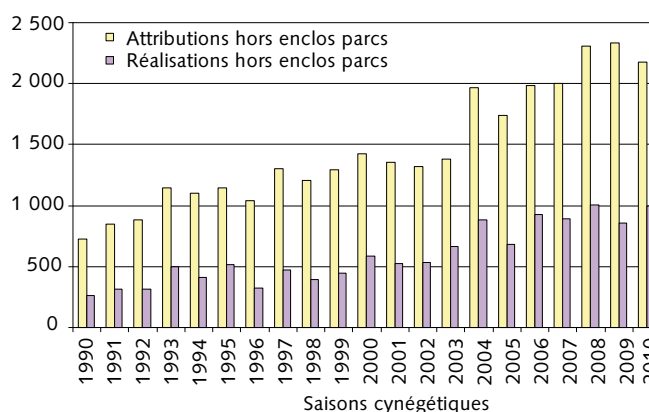
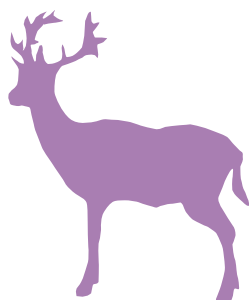
Progression sur un an : +16,6 %

Progression sur dix ans : x 1,9

Progression sur vingt ans : x 3,2

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 30 daims dans six départements : le Haut-Rhin (315), le Bas-Rhin (174), le Gard (107), la Seine-et-Marne (92), le Loiret (52) et l'Essonne (33).

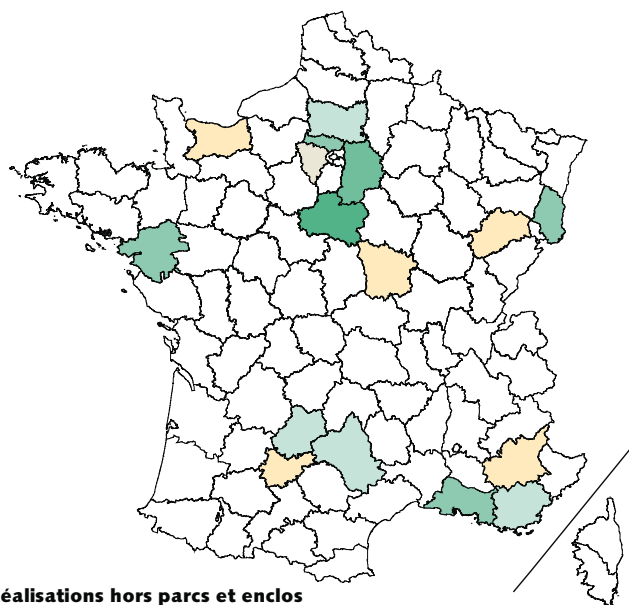


Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

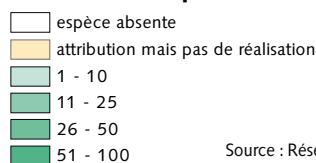
Le cerf sika

Cervus nippon

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.



© J.-L. Hamann.

Total attributions : 454
Total réalisations : 167
Taux de réalisations : 36,8 %

En hausse : la Loire-Atlantique (+15 %) et la Seine-et-Marne (+7 %).

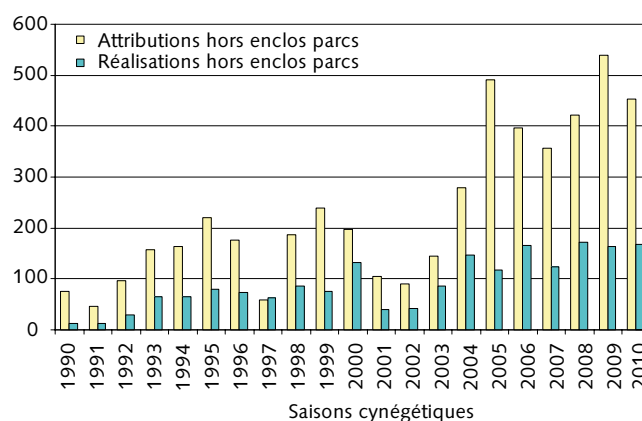
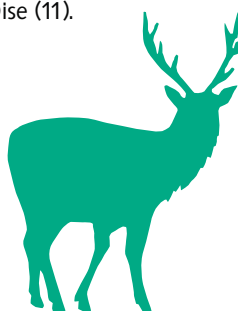
En baisse : le Haut-Rhin et le Loiret (-17 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 10 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : +1,8%
Progression sur dix ans : x 4,2
Progression sur vingt ans : x 12,8

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Cinq départements ont plus de 10 cerfs sika à leur tableau de chasse : le Loiret (65), la Seine-et-Marne (32), le Haut-Rhin (20), la Loire-Atlantique (15), les Bouches-du-Rhône (12) et le Val-d'Oise (11).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Pour en savoir plus

Réseau « Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC »
Mail : rezoos@oncf.gouv.fr



Christine Saint-Andrieux
ONCFS
Au bord du Rhin
67150 Gerstheim
Tél. : 03 88 98 47 48
Fax : 03 88 98 43 73

Auréli Barboiron
ONCFS
2 rue du château
67290 La-Petite-Pierre
Tél. : 03 88 71 41 09